



Voyages agréables à Madagascar

m o m o t a s
reisen expeditions holidays

Conditions de voyage

Les conditions de voyage et renseignements ci-dessous régularisent les relations de droit entre vous et momotas sarl.

1. Rédaction du contrat de voyage.

Votre demande vous engage et se conclura obligatoirement avec un contrat de voyage. La demande peut se faire verbalement, par écrit ou par téléphone. Elle est faite par la ou les personnes qui feront le voyage. Il est responsable non seulement de lui-même mais aussi de ceux qui l'accompagnent. Le contrat sera validé seulement avec notre approbation et vous recevrez la confirmation par écrit.

2. Paiement.

2.1. Après la conclusion du contrat, vous devriez payer 15% de prix du voyage. Ce paiement inclut déjà une partie de la totalité du prix du voyage. Le reste du paiement se fera 28 jours avant les départs. Les annulations et les changements de date de réservation doivent être payés immédiatement.

2.2. Pour certaines prestations comme la location de voiture où les réservations de vol ou hôtel, nous servons d'intermédiaire. Les conditions appliquées par nos partenaires peuvent être différentes du nôtre.

3. Services

3.1. Les types de services dont vous bénéficierez seront décrits dans la description selon votre itinéraire. Les changements de confirmation devront être accompagnés d'explications explicites.

3.2. Madagascar est un pays du troisième monde et le tourisme est une jeune petite plante chez nous. Vous devriez préparer pour les changements sur la route. Les facilités d'hébergement standard qui n'ont pas les mêmes que dans les pays développés. Il convient d'adopter une approche plus globale, qui combine mieux flexibilité.

3.3. Vous devriez être prêts à réduire le confort pendant de longs voyages et dans des zones éloignées; vous devriez avoir l'intérêt et la tolérance à d'autres cultures. Les hébergements sont en partie très simples et disposent seulement en partie des salles de bains privées, en conséquence à l'itinéraire. L'itinéraire indiqué peut changer en raison des circonstances locales (le temps, les conditions de route, les retards avec des vols nationaux, les autorités, la compréhension du timing Malgache, des événements inattendus). Vous devriez avoir la flexibilité; l'esprit d'équipe et l'empressement sont indispensables. Vous devriez soutenir votre Tour Manager dans des situations difficiles.

4. Changement de prix et de services

4.1. S'il y a changement du tarif déjà pré établi, taxes par nos partenaires, un ajustement de prix est possible. Nous vous informerons du changement de prix trois semaines avant le départ et les clients ont le droit d'annuler sans pénalité. Cette annulation doit être écrite sans délai et adressée à momotas SARL.

4.2. Les changements de services et d'arrangements convenus nécessaires après la conclusion du contrat sont seulement possibles si cela n'affecte pas le contrat du voyage.

5. Annulation et substitution

5.1. Le voyageur peut toujours annuler le contrat du voyage par le biais d'une déclaration écrite. L'essentiel est que momotas SARL reçoivent l'annulation. Pour une annulation de 61 jours avant la date prévue, la pénalité est de 15% du prix du voyage par personne. De 60 à 31 jours avant la date prévue, la pénalité est de 45%, de 30 à 15 jours avant le départ 50% et 14 jusqu'à un jour avant le départ, 80% du prix du voyage par personne. Si le client n'apparaît pas en cas d'annulation après le départ les frais seront de 90% du prix du voyage par personne.

5.2. Pour certaines prestations comme la location de voiture où les réservations de vol ou hôtel, nous servons d'intermédiaire. Les conditions appliquées par nos partenaires peuvent être différentes du nôtre.

5.3. Jusqu'au jour du départ le voyageur peut être remplacé par une tierce personne. Les changements sont valables pour les vols, par l'utilisation fréquente de lignes aériennes, si possible, changé par une tierce personne, il doit payer 5% de prix du voyage. Probablement il y aura plus de coût de la part de nos partenaires.

6. Annulation par momotas SARL.

Momotas SARL a le droit d'annuler le voyage deux semaines avant le départ si le nombre prévu participant n'est pas atteint. Si le voyageur n'accepte une offre de substitution, le prix du voyage lui sera remboursé sans délai.

7. Assurances.

Nous recommandons à tous les voyageurs de conclure une assurance-maladie et un recouvrement.

8. Santé et risques.

Les circuits de momotas SARL comprennent des activités physiques, souvent optionnelles. Avec la conclusion du contrat vous devrez reconnaître que momotas SARL n'est pas responsable des préjudices ou blessures qui peuvent survenir, optionnel ou non. C'est la responsabilité du voyageur d'obtenir de conseil médical convenable.

9. Force majeure.

Si, en cas de conclusion de contrat qui n'a pas prévu d'être forcé majeure, le voyage est plus difficile, plus risqué ou fait du tort à deux partenaires, c'est possible de faire l'annulation du contrat. Après que le contrat soit conclu et dont le cas de force majeure n'a pas été prévu, ou si le voyage se trouve difficile, risqué ou fait du tort aux deux parties, l'annulation du contrat est possible.

10. Responsabilités de momotas SARL.

10.1. Momotas SARL est responsable à) de la préparation consciencieuse du voyage b) du choix et de la surveillance soignée des collaborateurs c) l'exactitude de la description du voyage mais pas d'information dans des descriptions, brochures des sites ou hôtels ajoutés à votre document du voyage d) réaliser le voyage conformément prescrit dans le contrat, selon les localités et destinations choisies.

10.2. Les vols sont réguliers et les tickets de vol sont indispensables. Vis-à-vis des compagnies aériennes momotas SARL n'est qu'un agent de réservation. Idem pour les réservations dans les hôtels et location de voiture. Les responsables sont les entreprises qui fournissent les services.

11. Dommages et intérêts.

Sans préjudice de diminution ou annulation, vous pouvez exiger des dommages et intérêts pour les services non accomplis, sauf si momotas SARL n'est pas responsable de la raison du manque de voyage.

12. Invalidité particulière du règlement.

Invalidité particulière du règlement de contrat du voyage n'est pas suivie par invalidité particulière du règlement complet.

13. Garde de données.

Toutes les données que vous nous donnez pour arranger votre voyage seront protégées de tout abus.

14. Exclusion de prétention et prescription.

Il est de votre devoir de nous dire ce qui vous manque et ce sans délai, si nous n'avons pas pu pas y remédier et si votre demande se voit refuser ou impossible, les réclamations contre momotas SARL doivent être faites par écrit un mois après la fin du voyage. Au-delà d'un délai de six mois, les réclamations ne sont plus valides.

15. Lieu de juridiction.

Lieu de juridiction des hommes d'affaires. Les personnes sans juridiction dans leurs pays d'origine ou qui change leur résidence ou séjour ordinaire après la conclusion du contrat à l'étranger où ceux dont la résidence est inconnue, se trouve momotas SARL.

16. Dénomination.

Les voyages sont faits sous la dénomination momotas rexho, momotas.reisen, momotas.expéditions et momotas.holidays.

17. Tour Opérateur.

momotas sarl – momotas rexho – Tour opérateur et agence de voyages – S19° 50.338' E047° 02.721', Lot 0910 F 176, Mahafaly Vatofotsy, 110 Antsirabe, Madagascar, Portable + 261 34 98 586 79, momotas@momotas.com, <http://www.momotas.com>. R.C. Antsirabe 2012 B 00012, NIF 6000869740, Statistique 79110 12 2012 0 00580. Autorisation N°053-13/MINTOUR/SG/DGDT/DAIT/SAT du 2 Septembre 2013, Catégorie A, B, C. Managing director: Klaus Sperling